



ENTREMONT-LE-VIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME... N°35 - DÉCEMBRE 2023

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence

Postale Communale :

Mardi : 9h-12h / 13h45-16h45

Jeudi : 9h-12h

Samedi : 8h45-11h45



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Voici maintenant un peu plus de trois ans que l'équipe municipale est à l'œuvre. Les sujets ne manquent pas entre les travaux, l'urbanisme, le patrimoine bâti, l'école, le tourisme, le musée, la gestion du quotidien... Nous mettons tout en œuvre pour gérer au mieux les affaires communales et restons à votre écoute pour toutes demandes ou idées à partager. Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur les sujets en cours.

Concernant le personnel communal, nous avons lancé un recrutement pour une secrétaire de mairie pour succéder à Mme Mylène Besson qui a choisi une autre orientation professionnelle. Elle continue à travailler très partiellement à la mairie dans l'attente de l'arrivée d'un agent. Je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son nouveau travail et la remercie pour ces cinq années accomplies avec un grand professionnalisme. Nous recrutons également une secrétaire de mairie pour remplacer Mme Sandrine Rey durant son arrêt maladie. Je lui souhaite un bon rétablissement. Vous comprenez donc que ce manque de personnel peut nous conduire à fermer la mairie et l'agence postale au public de façon temporaire et vous prie de nous excuser pour la gêne occasionnée.

J'en profite pour remercier Mme Blandine Pelhâte qui assure l'accueil du public avec sérieux et bonne humeur. Durant cette phase délicate, les élus se mobilisent encore plus pour faire face aux urgences et traiter les dossiers dans les temps impartis. Je souhaite publiquement saluer leur implication, l'énergie et le temps consacrés à ces missions. Espérons que nous trouvons rapidement le personnel compétent. Le sujet du secrétariat de mairie est d'actualité : une mission sénatoriale a produit un rapport dédié (M. Cédric Vial en était l'un des rapporteurs) constatant la pénurie de secrétaires, le manque de considération, leur niveau de recrutement au regard des compétences demandées...

M. Jordan Lejeune, employé technique, a lui aussi choisi de partir vers d'autres horizons professionnels. Je

Sommaire

Le mot du Maire	p.1
Le point sur les travaux	p.2
Urbanisme	p.3
Extension de l'agglomération d'Épernay	p.3
Inauguration de l'extension et de la requalification du musée	p.3-4
Rentrée 2023-2024 : des nouvelles de l'école	p.4-5
Mode de garde enfance jeunesse	p.5-6
Des services pour nos aînés !	p.6
C'est quoi une bibliothèque aujourd'hui ?	p.6-8
Illiwap, l'application mobile de la commune	p.8
New-deal mobile	p.9
La rénovation de l'éclairage public	p.9
Le mois de la nuit 2023	p.9-10
Les brèves	p.10-13
Espace multi-activités : les expertises sont toujours en cours	p.13
Le plan national loup	p.13-14
Petit catalogue de la mobilité dans les Entremonts	p.14
Le tri des bio-déchets	p.15
Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable	p.15-16
Du côté de la communauté de communes	p.16-17
La fête des artisans et paysans	p.17
Le coin des associations	p.18
Agenda et état civil	p.18

le remercie pour ces années à nos côtés. M. Thierry Martin Michellot lui succèdera à partir de la mi-décembre, je vous remercie pour l'accueil que vous pourrez lui faire.
Que l'hiver qui s'annonce vous soit agréable et que les fêtes prochaines soient source de bonheur et de solidarité.

Bien à vous,
Anne LENFANT

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Assainissement entre les Brancaz et la station du Granier :

Les travaux sont réalisés, le réseau est fini et la station d'épuration du Granier est maintenant supprimée. Le site est remblayé avec de la terre végétale et engazonné. A ce jour, cinq habitations du village des Brancaz sont déjà reliées au réseau.

Élargissement de la route aux Cottaret / les Combes :

Les travaux sont terminés mais il reste à faire :

- le relevé topographique définitif par le géomètre (la commande est passée),
- la signature des documents chez le notaire,
- le règlement financier aux propriétaires concernés
- et enfin l'enregistrement au service du cadastre.

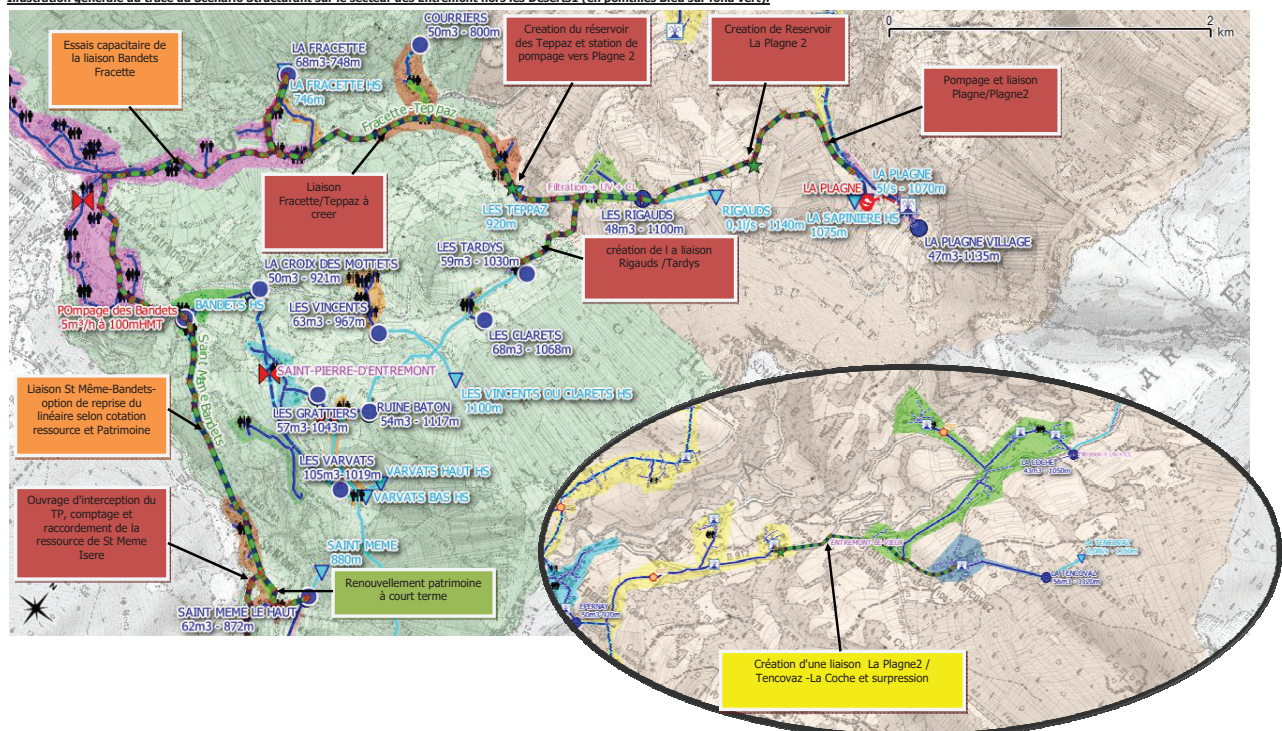
Travaux à la Coche :

Le SIAEP réalise des travaux sur le réseau d'eau potable de la Coche qui avait de nombreuses fuites dues à la vétusté de la canalisation. Ces travaux consistent à reprendre l'ensemble du réseau principal et les branchements des particuliers. Le réseau principal sera implanté sur le domaine public et un regard sera installé en limite de propriété pour tous les branchements des particuliers. Les travaux ont débuté en semaine 44 avec un délai d'exécution de 41 semaines pour un montant de 670 000 € HT financé par le SIAEP.

Travaux divers du SIAEP :

Vous trouverez le plan général de sécurisation du réseau d'eau potable que le SIAEP effectue sur les Entremonts notamment entre Entremont-le-Vieux et St-Pierre d'Entremont.

Illustration générale du tracé du Scénario Structurant sur le secteur des Entremonts hors les Déserts1 (en pointillés Bleu sur fond vert):



URBANISME

Pour toutes les toitures à refaire suite aux intempéries du 24 juillet 2023, nous vous rappelons qu'une déclaration préalable est à déposer en mairie. Actuellement, le Cerfa à compléter pour cela est le 13703*11.

Pensez à aller de préférence sur le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr) pour être sûr de télécharger le bon document (les documents évoluent dans le temps) et déposer votre dossier par voie électronique. Si toutefois, vous déposez un dossier papier, un seul exemplaire du Cerfa et des pièces suffisent.

La commune rappelle que le fait d'exécuter des travaux sans autorisation d'urbanisme, ou sans respecter les prescriptions imposées par une autorisation qui a été délivrée, constitue une infraction au droit de l'urbanisme (article **L 480-4**)

Depuis 2020, au titre des articles **L.481-1 et suivants** du code de l'urbanisme, des astreintes financières administratives sont dorénavant prévues, pouvant aller jusqu'à 500 € par jour.

EXTENSION DE L'AGGLOMÉRATION D'ÉPERNAY

Lors du dernier bulletin, nous vous informions de la demande faite au département d'étendre la zone d'agglomération du côté sud à partir du hameau des Perrets et du côté nord à partir de l'entreprise Charp'Entremont.



Le département a donné son accord sur cette modification de classement en agglomération. La mise en place de l'extension va être effectuée par la commune, une fois que le responsable d'exploitation et d'entretien des routes du département aura matérialisé sur le terrain l'emplacement des panneaux. Leur entretien restera à la charge du département.

INAUGURATION DE L'EXTENSION ET DE LA REQUALIFICATION DU MUSÉE

Vingt et un ans après sa première ouverture au public et après plusieurs mois de travaux, le musée a fait peau neuve.

Le 30 septembre 2023, le maire, Anne Lenfant, avec le conseil municipal a inauguré les nouveaux espaces muséographiques en présence des financeurs publics et privés du projet : Nicolas Gouvernel, commissaire adjoint au commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, Cyril Berquet, stagiaire INSP auprès du préfet de la Savoie, Cédric Vial, sénateur et conseiller régional, Martine Berthet, sénatrice, Corine Wolff et Gilbert Guigue, conseillers départementaux, Dominique Escaron, président du parc naturel régional de Chartreuse, Eric Vial, président du Crédit Agricole des Savoie et Jean-Paul Claret, maire honoraire d'Entremont-le-Vieux.



Madame le maire a rappelé les axes stratégiques du projet définis par la commune dès 2019 :

- la création d'une salle d'animation pour offrir un meilleur accueil des groupes en toutes saisons,
- la création d'un espace d'exposition temporaire plus adapté,
- la requalification de l'espace d'accueil pour mieux recevoir le public,
- et enfin la modernisation de la scénographie pour un parcours de visite offrant une approche encore plus sensible, expérientielle et interactive.

Les discours ont été suivis d'une visite du musée, dans laquelle près de 150 personnes ont découvert l'extension du bâtiment à l'expression architecturale contemporaine. Conçue par Architecture Energie, l'extension d'une surface de 138 m² se compose de deux espaces distincts : une salle d'exposition temporaire et une salle d'animation. La salle d'exposition présente actuellement « Bienvenue chez les Préhistos » dont l'humour décalé est très apprécié du public.

Le scénographe Pierre-Yves Guillot de l'atelier des Charrons a présenté le nouveau parcours de visite à la scénographie moderne et interactive. Ce parcours invite le public à se mettre dans la peau d'un paléontologue, à suivre sa démarche, depuis la découverte de la grotte jusqu'à l'étude des ossements de l'ours des cavernes, de son environnement et de son mode de vie. Marc Papet et Pierre Guichebaron, co-inventeurs du gisement de la grotte de la Balme à Collomb, ont évoqué la fameuse journée du 13 novembre 1988 où ils ont découvert ce gisement exceptionnel. Michel Philippe, paléontologue et directeur des fouilles de la Balme à Collomb est revenu sur les différentes campagnes de fouilles qui se sont déroulées pendant six étés consécutifs. Stéphanie Vérollet, responsable du musée a réalisé une visite de la nouvelle scénographie et a remercié Julie Chatagnon, médiatrice culturelle et Françoise Vermeire, agent d'accueil pour leur participation au projet.

Depuis la réouverture du musée, le 24 juin dernier, 10 593 visiteurs ont découvert la nouvelle scénographie. La fréquentation est en augmentation de 15% par rapport à 2019, année de référence pré-covid. Les expositions sont très appréciées par le public... une belle récompense pour tous les acteurs impliqués dans la bonne réalisation du projet.



Le projet, d'un montant prévisionnel de 970 000 € HT, est subventionné à hauteur de 80% par l'Europe (Fonds FEDER-POIA), la région Auvergne-Rhône-Alpes (station vallée pôle nature), l'Etat (Fonds Avenir Montagnes) ainsi que par le département de la Savoie (Plan Tourisme). Le Crédit Agricole des Savoie et la fondation du Crédit Agricole – Pays de France soutiennent le projet dans le cadre d'une opération de mécénat.

Le parc naturel régional de Chartreuse apporte un soutien technique avec le programme « Espace valléen Destination Chartreuse » (mobilisation des fonds Europe et Région).

Pour découvrir le musée :

Pendant les vacances de Noël, le musée est ouvert du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 tous les jours de 14h à 18h. Il sera fermé le 25 décembre et le 1er janvier.

Pendant les vacances d'hiver, Le musée est ouvert du 10 février au 9 mars 2024 tous les jours de 14h à 18h. Il sera fermé le 11 février.



RENTRÉE 2023-2024 : DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Sous un beau soleil d'été, 35 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école d'Entremont.

Christelle MORILLAT ayant été nommée sur un poste de conseillère pédagogique, les enfants de maternelle et CP ont été accueillis par Amélie DUSSERRE, nouvelle enseignante, qui assure pour cette

année scolaire le remplacement de Christelle. Nous lui souhaitons la bienvenue à Entremont.

Madame BICAÏS, professeur des écoles pour le cycle 2, a été nommée directrice de l'école par intérim. Le 1er conseil d'école s'est déroulé le 7 novembre en présence des parents délégués : Mme TRANI, Mme BESSON, M. DURAFFORT, M. FOUCRIER (excusé) ; du personnel scolaire : Mme GOUGOUX et Mme JACQUET et des élus représentants de la mairie.

Au cours de cette rencontre, Mme BICAIS a présenté, en complément des sujets concernant l'enseignement général, les différents projets de vie de l'école :

- **Le plan de lutte contre le harcèlement** : ce plan est mis en place depuis la rentrée et la collaboration active des élèves est sollicitée. Ils ont déjà répondu à un questionnaire anonyme qui a permis de mettre en lumière une très probable absence de harcèlement au sein de l'école. Il s'en est suivi un débat intéressant avec les élèves sur ce sujet et le travail se poursuivra tout au long de l'année scolaire.

- **Le permis piéton** matérialise auprès des enfants de CE2 une étape dans l'acquisition des savoirs « se déplacer seul, accompagné ou à plusieurs, dans des espaces identifiés de plus en plus variés ». Cette attestation de la première éducation à la route valide de manière progressive l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route. Elle est délivrée au plus tard aux élèves du cycle 3, de préférence en classe de CM2.

- **Le permis internet** pour les enfants est un programme national de prévention pour un usage internet vigilant, sûr et responsable à l'attention des enfants du CM2 et de leurs parents.

Ces deux permis sont validés par la gendarmerie.

Notre école, faisons la ensemble :

Ce projet collectif qui réunit parents, enseignants, élèves et représentants de la mairie permet de travailler ensemble, au plus près du terrain. Il a pour objet d'identifier les besoins, les richesses, les difficultés et les leviers de notre école afin de partager un projet qui améliore la réussite des élèves. La mise en œuvre de ce projet est confiée à la directrice de l'école. L'identification du projet sera portée à votre connaissance au cours des prochains mois.

Dans 1000 communes, la forêt fait école :

Dans le cadre de ce projet, la mairie a remis officiellement une parcelle à l'école qui se situe à la Cluse. Elle est très accessible aux jeunes enfants.

Ce projet est piloté par les COFOR (communes forestières) et animé par l'ONF et le parc naturel régional de Chartreuse. Les enfants pourront découvrir la vie de la forêt et participer au concours de dessin « dessine-moi l'AOC bois de Chartreuse ». Ils travailleront sur le métier d'exploitant forestier.

Le projet musique se fera en lien avec la thématique de la forêt : enregistrement des bruits, mise en place de pièges photos sur la parcelle, montage vidéo et sonores... Le parc finance cette activité à hauteur de 400 euros et met à disposition les caméras. Les parents auront le plaisir de découvrir cette réalisation lors d'une restitution en avril.

La réalisation de ces projets, en collaboration avec différentes structures du territoire, apporte aux enfants un complément d'enseignement riche de connaissances et de découvertes. Nous souhaitons aux élèves, aux enseignants et aux accompagnateurs une belle année scolaire.

MODE DE GARDE ENFANCE JEUNESSE

Les mercredis et les petites vacances

Sur le territoire de la communauté de communes cœur de Chartreuse, il existe une offre globale des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) intercommunaux concernant les mercredis et les petites vacances scolaires pour l'année 2023-2024.



Pour obtenir les informations sur :

- périodes d'ouverture des services,
- périodes d'inscription des services,
- procédures d'inscription de chaque gestionnaire,
- contact de chaque gestionnaire,

rendez-vous sur le site de la mairie à la rubrique «jeunesse et sénior», puis petite enfance-jeunesse.

Ou recopiez le lien suivant :

<https://entremont-le-vieux.com/wp-content/uploads/2017/11/Offre-ALSH-intercommunal-2023-20241.pdf>

DES SERVICES POUR NOS AINÉS

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du canton des Échelles gère plusieurs services à destination des personnes âgées de notre commune, certains pour faciliter le maintien à domicile, d'autres pour prendre en charge complètement les personnes âgées les plus dépendantes. Il y a donc :

- une possibilité de portage de repas à domicile (repas complet : entrée plat fromage dessert et potage pour le soir pour 10.20€)

- Un service d'aide à domicile qui organise le passage d'aides au domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour le ménage, les repas, les courses. Ces interventions sont payantes mais peuvent être financées par les caisses de retraite ou par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

- Un service de soins infirmiers à domicile qui peut intervenir chez les personnes très dépendantes ou nécessitant des soins pour une aide à la toilette et aux déplacements. Ce service est accessible sur prescription médicale.

- Une résidence autonomie : il s'agit d'un logement pour les personnes âgées encore autonomes mais qui souhaitent évoluer dans un lieu sécurisant et rompre avec la solitude.

- L'EHPAD résidence Béatrice : il s'agit d'un lieu de vie pour les personnes âgées dépendantes. Les personnes y sont accueillies, soignées et prises en charge dans un cadre bienveillant qui prend en compte leurs besoins. Comme c'est un lieu de vie, il y a des animations, des repas faits maison et de belles rencontres qui se nouent. L'EHPAD résidence Béatrice a des places spécifiques pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

-Une place d'accueil à la journée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer pour soulager l'aidant et pour permettre à la personne de bénéficier d'activités adaptées à son état.



Photos : Angélique Vial

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter le CIAS au 04 79 36 62 79 ou à l'adresse mail suivante : accueil@cias-residence-beatrice.org

C'EST QUOI UNE BIBLIOTHÈQUE AUJOURD'HUI ?

L'exemple des bibliothèques d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre d'Entremont

Vous êtes nombreux à nous interroger sur le rôle de la bibliothèque dans notre commune... Ateliers, jeux de société, tricot, menuiserie, écriture, numérique, cuisine...

Est-ce bien notre rôle ? Et le livre dans tout ça ?



Essayons alors d'y voir un peu plus clair. Que nous dit la loi du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques ? Son article 1 est très clair :

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de l'accès à la lecture. »

Ainsi, « l'égal accès à tous » incite fortement, sans contrainte pour l'instant, à la gratuité pour les adhérents, ce que les trois conseils municipaux de nos bibliothèques ont validé depuis le 1er janvier 2023. De même, une bibliothèque a l'obligation d'accueillir tout le monde, adhérent ou non, quel que soit son lieu d'habitation.

Le texte évoque également l'accès :

- « à la culture » qui peut s'entendre sous toutes ses formes : sorties collectives, visites de musées, cinémas, théâtre, œuvres exposées par le biais d'une artothèque, ateliers d'arts graphiques et visuels, mais aussi folklore et traditions,
- « à l'information » qui se décline dans toute sa diversité : les quotidiens et magazines, bien sûr, mais aussi la radio, les podcasts, les émissions, documentaires, l'accès à Internet, aux ressources multimédias en ligne, les débats, les échanges, les conférences, etc.
- « à l'éducation, la recherche, aux savoirs » qui consiste à proposer des espaces de réflexion, de développement de l'esprit critique, d'apprentissages, de savoir-faire, d'échanges de pratiques, de lectures publiques, d'écritures collectives, d'ateliers d'expérimentation et de création, et tout ce que vous pouvez encore imaginer.
- Et enfin « aux loisirs », c'est-à-dire tout ce qui peut apporter de la détente et du divertissement : les jeux traditionnels bien sûr, mais aussi les jeux vidéo, les promenades en nature, les activités physiques, la cuisine, la couture, le bricolage, la relaxation, ...

L'article de loi termine par le fait de « favoriser l'accès à la lecture ». Ce renversement d'orientation est probablement le fait le plus marquant du virage opéré par la loi bibliothèque ! Et nous avons conscience de son caractère déstabilisant pour la plupart d'entre nous.

Ceci étant posé, voici donc une présentation du fonctionnement actuel de nos bibliothèques.

Une bibliothèque, deux locaux, un site Internet : vous pouvez vous inscrire à Entremont ou à St-Pierre, prendre et déposer des documents où vous le souhaitez, consulter notre site : <https://www.bibliotheque.entremonts.net>.

BIBLIOTHEQUES DES ENTREMONTS
 Le site internet : <https://www.bibliotheque.entremonts.net>

Accueil | Catalogue | Animation | Info pratique | Mon compte

- Feuilleter le catalogue
- Suivre les actualités
- Horaires d'ouverture ... et plus
- Suivre vos prêts, réserver des documents déjà empruntés

Si vous souhaitez accéder à votre compte, il vous faudra un identifiant et un mot de passe à demander aux bénévoles pendant les heures d'ouverture ou en écrivant à bibliotheque.entremont@gresille.org

Nos bibliothèques ne fonctionneraient pas sans une bibliothèque départementale de prêt, Savoie-Biblio, qui met à notre disposition, chaque année, plus de 2000 documents. Le fond est régulièrement mis à jour grâce à des navettes mensuelles et des demi-journées d'échanges. Savoie-Biblio organise également des formations pour les bénévoles dans tous les domaines, et des prêts d'animations, d'expositions, de mallettes et d'outils pédagogiques. Cet organisme nous accompagne également dans nos projets, et propose de nombreux services, conseils, et expertises.

La bibliothèque des Entremonts est régulièrement en lien avec les autres bibliothèques de Chartreuse. Des réunions ont lieu tous les deux mois pour échanger nos pratiques, informations, innovations, coups de cœur...

Nous sommes en train de nouer des partenariats avec les acteurs locaux comme l'ESAT, l'AADEC, les écoles, la Fédération des Œuvres Laïques, la librairie « les pages libres » et le musée de l'ours des cavernes.

Enfin, nous intégrons cette année quatre dispositifs :

- « **Daisyable** », qui permet à toute personne en difficulté avec la lecture, quelle qu'en soit l'origine (vue, attention, trouble dys, fatigue excessive, vieillissement...) de bénéficier d'un accès gratuit et illimité à un fond de plus de 70 000 ouvrages lus dans un format audio adapté à ces situations.

- « **Premières pages** » qui offrent un livre à tous les enfants nés ou adoptés en Savoie et Haute-Savoie, en plus d'animation et de conseils adaptés aux tous petits.

- « **Lire et faire lire** » qui associe des bénévoles de plus de 50 ans avec un groupe d'enfants de la classe des petits à l'école d'Entremont-le-Vieux, pour des lectures offertes régulières visant le développement de la curiosité face au monde du livre.

- « **E-média** » qui permet à tous les habitants de Savoie et Haute-Savoie, ainsi que tous ceux qui sont inscrits dans notre bibliothèque de bénéficier **gratuitement** de ressources numériques : film, musiques, documentaires, presse nationale et régionale, spectacles, autoformation, jeux vidéo, livres, etc.

Précisons enfin que nos deux bibliothèques sont les seules du territoire à ne fonctionner qu'à l'aide de bénévoles. Avis aux amateurs...

ILLIWAP, L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !

- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...



01 | Téléchargez l'appli

02 | Recherchez votre commune

03 | Cliquez sur « s'abonner »

Appli gratuite, sans inscription,
Made in France et disponible sur :
www.illiwap.com



NEW-DEAL MOBILE

Dans le bulletin municipal de mars 2023 nous vous annonçons que notre commune était retenue au titre du dispositif national « new deal mobile ». Ce dispositif a pour but d'apporter une bonne couverture 4G mobile dans les zones blanches et grises. Orange, Bouygues, Free et SFR sont appelés pour couvrir la zone blanche et tout particulièrement le hameau le Désert et le foyer de ski de fond.

La société Bouygues télécom a été désignée opérateur leader pour mener à bien l'opération pour l'ensemble des opérateurs. Elle a obligation de mettre en service le site en 4G mobile sous 24 mois à compter du 30 décembre 2022.

Le nouveau relais sera maillé au réseau existant (Grennery ou Gandy) par faisceau hertzien.

Des propriétaires ont été contactés afin de donner leur autorisation pour les études techniques nécessaires à la vérification de la couverture de la zone. La hauteur du pylône dépend de son emplacement. Pour déterminer cette hauteur l'opérateur utilise un drone. Une parcelle communale au-dessus de Mollard-Riond est en cours d'étude.

Quand un emplacement répond à l'obligation de couverture un « Dossier d'Information Mairie (DIM) » est déposé en mairie pour affichage. Il présente le projet, l'insertion du pylône dans le site (différents plans et coupes) ainsi que des informations sur le plan sanitaire. Dès que l'étude sera suffisamment avancée pour échanger sur son contenu une phase d'information / discussion sera engagée sous forme de permanences en mairie. Vous pourrez alors venir discuter avec l'opérateur avant que la solution ne soit validée. Nous vous transmettrons les dates dès qu'elles seront définies.

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le programme de travaux de rénovation de l'éclairage public est prévu sur quatre ans pour un montant annuel de 25 000€ TTC.

La première tranche de travaux, sur proposition du cabinet « Ombres et Lumières » qui nous accompagne, a été validée par le conseil municipal. Elle consiste en la mise en place de 15 horloges astronomiques et au remplacement de 24 points lumineux.

Quatre entreprises vont être consultées pour cette première tranche de travaux.

Certains points lumineux à LED situés dans des zones sans horloges seront remplacés par des points lumineux à LED réglables. Les LED récupérées seront réutilisées sur des zones avec horloges.

Cette première tranche permettra de réaliser une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit sur l'ensemble de la commune dès la première année.

Outre le fait de limiter la pollution lumineuse, elle générera des gains conséquents sur les coûts de fonctionnement dans notre contexte énergétique tendu.

LE MOIS DE LA NUIT 2023

Éteignons tous la lumière, rallumons les étoiles !



Pour rappel : la métropole de Grenoble, les parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors et l'Espace Belledonne s'associent pour organiser, au mois d'octobre, le mois de la nuit. L'objectif est de nous faire adopter des stratégies d'éclairage raisonnées pour préserver notre environnement des pollutions lumineuses.

Cette année, Elsa et Miguel avaient concocté une belle animation pour sensibiliser aux pollutions lumineuses : une balade contée au clair de lune était promise. Hélas, la lune avait décidé, ce soir-là, de s'emmitoufler dans les nuages. Nous avons quand même tenté l'expérience de cette marche nocturne le long du Cozon, les lampadaires provenant de la route des Perret guidant nos pas jusque dans les anfractuosités du chemin sinueux...

Plus loin, quand la densité de la forêt emprisonnait l'encre de la nuit et magnifiait tous les bruits alentours, Miguel a allumé sa petite lanterne et a raconté des histoires. Nous avons pu également observer un loir sur les branches d'un arbre. Le mont Joigny jouant des ombres chinoises grâce à la lumière orangée de la ville en dessous marquait l'orientation de notre retour vers la bibliothèque. Trois contes interprétés à la lumière de la bougie par Elsa et Miguel sont venus ponctuer la soirée.



Chacun dans sa maison peut aussi participer à la diminution de la pollution lumineuse. Pour préserver la biodiversité alentour et le sommeil de chacun, voici quelques conseils :

- éviter les lumières comportant des ondes bleues (T° de couleur > à 2000K), préférer les LED,
- ne pas éclairer le ciel : limiter la dispersion au-dessus de l'horizontale,
- limiter la surface d'éclairage à une zone utile,
- limiter les heures d'éclairage aux horaires de passage,
- fermer ses volets.

LES BRÈVES

• **Cimetière** : le cimetière ne dispose plus que de quelques concessions à vendre. Cela ne permet pas de répondre à la fois aux exigences réglementaires et aux besoins des familles dans les années à venir. Aussi la municipalité réfléchit à la meilleure solution pour (re)trouver de la marge de manœuvre. Un agrandissement pourrait s'envisager. Toutefois et en préalable il est nécessaire de travailler à la reprise des concessions en état apparent d'abandon ou échues et non renouvelées et de mettre à niveau la base documentaire. Le travail est en cours pour trouver la structure capable de nous accompagner au mieux. Cette démarche demande réglementairement plusieurs années. Une communication spécifique sera faite en temps utiles.

• **Domaines skiables** : la communauté de communes cœur de Chartreuse, toujours en proie à des difficultés pour trouver un équilibre financier pour la station de Saint-Pierre de Chartreuse / le Planolet a décidé de ne plus exploiter le domaine en régie directe pour des raisons de moyens humains et financiers. Elle a lancé un appel d'offres pour une Délégation de Service Public (DSP). Malheureusement aucun candidat n'a fait de proposition économiquement viable sans risque pour la communauté de communes. La procédure s'est donc close sans délégataire.

Cet hiver l'exploitation des téléskis du Planolet sera assurée par une association nouvellement créée (nouvelles traces en Chartreuse) composée notamment des membres du collectif de socio-professionnels constitué l'automne dernier. Des réflexions sont engagées pour trouver un modèle viable avec une structure en capacité d'exploiter le domaine.

Du côté du Désert la saison se prépare également sur le terrain depuis octobre, aussi bien pour le ski nordique que pour le ski alpin. L'exploitation sera assurée par la communauté de communes qui optimise la gestion par la mutualisation de certains postes.

• **DSP de l'auberge** : la délégation de service public de l'auberge est arrivée à échéance le 30 septembre 2023. Un appel à candidature a été lancé au printemps pour trouver un gestionnaire. À l'issue de la procédure réglementaire l'ESAT du Habert a été reconduit pour 9 ans comme gestionnaire de l'auberge. Nous pourrions ainsi continuer à profiter de l'offre de restauration proposée par les travailleurs de l'ESAT pour notre plus grand plaisir.

• **L'élagage par ENEDIS** : l'élagage de la végétation autour des réseaux électriques aériens constitue un enjeu fort pour la qualité de fourniture de l'électricité, ainsi que pour la sécurité des biens et des personnes. L'arrêté préfectoral de la région AURA de lutte contre les scolytes de l'épicéa impose aux propriétaires privés ou publics en zone de « lutte obligatoire » de procéder à l'abattage et l'évacuation des arbres malades.

En cas de chute d'un arbre malade qui occasionnerait des dégâts sur le réseau électrique, la responsabilité civile, financière et pénale du propriétaire sera mise en cause par Enedis.

La plaquette « élagage Enedis 2016 » présente de manière générale les règles et responsabilités en termes d'élagage à proximité des réseaux électriques, celui-ci devant notamment être réalisé en respectant les règles de prévention (demande DT-DICT, respect des distances d'approche...).

Pour toute question complémentaire vous pouvez en tant que propriétaire, contacter l'accueil distributeur Enedis Alpes au 09 70 83 19 70.

• **Forêt et problèmes sanitaires** : vous avez remarqué des changements dans notre paysage forestier ?

La forêt subit les crises climatiques de plein fouet ! Les sécheresses provoquent un stress hydrique aux arbres. La chaleur les étouffe. Les feuillus peuvent perdre leurs feuilles bien avant l'automne. La chaleur tardive provoque le bourgeonnement ! Les épicéas fragilisés par ces différents stress n'ont pas la capacité de se défendre contre les parasites tels que les scolytes.

Les scolytes sont des coléoptères forant des galeries sous l'écorce des résineux conduisant ainsi leurs hôtes à une mort certaine. Malgré la bonne gestion de nos forêts communales en futaie jardinée, cette année a été particulièrement redoutable pour nos épicéas. De nombreux spécimens ont dépéri et marquent le paysage de leurs squelettes grisonnants. L'ONF attentif à l'évolution de cette crise sanitaire a délivré un gros volume de bois secs en forêt communale du Glaisin et du Selet. En septembre sonne annuellement le temps du martelage : marquage des arbres à vendre l'année suivante. Cette année les élus en concertation avec l'ONF ont décidé de ne pas marquer de bois considérant que le volume de chablis sorti en 2023 dépasse le volume qui aurait dû être vendu en 2024. Au-delà du strict dommage environnemental ceci représente une perte financière pour la commune.

• **Les fêtes en 2024** : l'année 2024 sera marquée par plusieurs événements festifs importants.

- Tout d'abord la 38ème édition de la passe-montagne qui après plusieurs années sans départ d'Entremont nous fait l'honneur de revenir chez nous le 28 janvier 2024.

- Ensuite, la 5ème et dernière étape de l'Alpes Isère tour, épreuve cycliste internationale des jeunes, partira du pont entre les deux Saint-Pierre d'Entremont le dimanche 26 mai pour marquer la bi-départementalité de la communauté de communes. Soyez au bord des routes pour encourager ces jeunes sportifs de haut-niveau !

- La 35ème édition du trail mythique du Grand-Duc partira également d'Entremont le 30 juin.

- Enfin, c'est avec un grand plaisir que nous participerons à l'organisation de la fête des paysans et artisans qui se déroulera le dimanche 25 août au bord du Cozon.

Une belle année en perspective. Pour que toutes ces manifestations soient réussies il est nécessaire d'être nombreux pour l'organisation. Bénévoles, rejoignez les différents groupes de travail pour votre plaisir et celui des participants. Merci d'avance à vous pour votre mobilisation.

• **Recensement pour le service national** : le recensement pour le service national est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez. Le maire vous délivre alors une attestation de recensement.

Vous serez ensuite convoqué à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) qui est obligatoire pour les jeunes de 16 à 25 ans, et permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de découvrir l'univers militaire et ses multiples métiers. L'attestation de présence à la JDC est obligatoire pour passer le permis de conduire, les examens...

Le recensement induit l'inscription automatique sur la liste électorale de votre domicile.

• **Transition écologique** : « *Les effets du dérèglement climatique sont visibles partout dans nos territoires : inondations, recul du trait de côte, incendies, vagues de chaleur et canicules, raréfaction de la ressource en eau, impact sur les cultures et la sécurité alimentaire, etc. Ils ne sont qu'un des aspects des conséquences de l'activité humaine sur l'environnement, aux côtés de l'effondrement du vivant, de la perte de biodiversité, de la raréfaction des ressources notamment. Les élus locaux, comme toujours, sont en première ligne de ces difficultés et des solutions à leur apporter. Ils sont confrontés à deux grands champs d'action complémentaires : l'atténuation, qui demande de réduire*

les émissions de gaz à effet de serre (GES) et préserver les puits et réservoirs de GES (forêts, sols...) et l'adaptation, qui est la démarche d'ajustement au climat actuel et à venir, ainsi qu'à ses conséquences.

L'action des élus locaux n'est pas simple à mettre en œuvre et compose de multiples volets : comment repérer les vulnérabilités sur lesquelles il faut intervenir en priorité ? Comment identifier, lancer ou accélérer des projets favorables à l'environnement ? Comment concilier les urgences du quotidien et la demande sociale avec des enjeux de long terme ? Comment organiser et mobiliser son administration pour que les objectifs entrent dans les pratiques ? Comment trouver les relais et les échos dans son territoire pour entraîner les autres acteurs dans une dynamique vertueuse ? ».

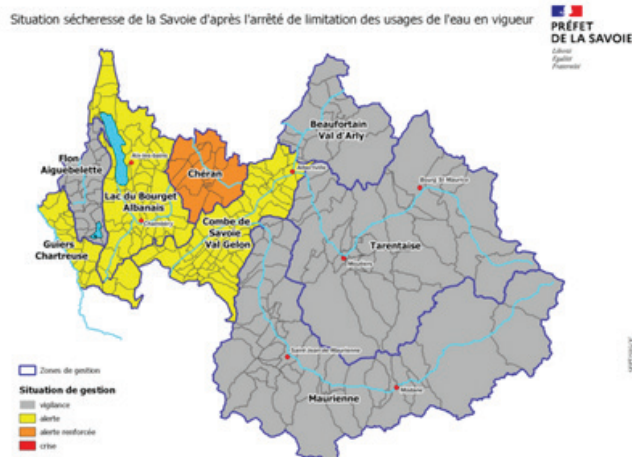
rapport d'information sénatorial N° 87 fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation et adopté à l'unanimité le 9 novembre 2023

La communauté de communes, consciente des enjeux qui nous font face, a engagé un travail avec les élus et les agents pour définir ensemble des valeurs et des objectifs qui serviront de clé de lecture aux projets à conduire. Cette démarche a vocation à s'élargir aux acteurs locaux pour construire en commun une vision de notre territoire à l'horizon 10, 20 ou 30 ans. Nous aurons l'occasion d'en reparler à l'échelle communale. Nous engageons déjà des actions en ce sens (la rénovation énergétique de l'école, la rénovation et modernisation de l'éclairage public,...).

• **Sécheresse** : l'année 2023 a été encore particulièrement sèche. Le bassin-versant du Guiers a été placé en « vigilance » le 16 mars, comme l'ensemble du département. Il est resté à ce stade jusqu'au 22 août où il a été placé en « alerte » considérant l'aggravation de l'état de sécheresse.

Après un mois de novembre pluvieux, du fait de l'amélioration de la situation hydrologique des cours d'eau et des nappes du département, le préfet a prononcé la levée des mesures de limitation des usages de l'eau en Savoie par arrêté préfectoral du 13 novembre 2023. Bien que les restrictions soient levées, les usagers sont appelés à une utilisation parcimonieuse de l'eau au fil de l'année pour préserver ce bien si précieux.

Carte de la situation précédente (arrêté préfectoral du 22 août 2023) montrant la répartition géographique des situations de sécheresse :



• **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : le code général des impôts permet au conseil municipal de majorer jusqu'à 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Cette mesure a pour but de pousser les propriétaires de résidences secondaires à mettre leur bien en location afin d'accroître le nombre de lits touristiques disponibles.

Ceci permettrait de s'inscrire dans les objectifs développés par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique tourisme du PLUi qui indique que l'immobilier touristique et la problématique des lits froids en zone de montagne est une problématique majeure dont l'enjeu touche à la vitalité économique des espaces d'accueil. Cette vitalité est fortement dépendante de l'offre d'hébergement. Les résidences secondaires constituent bien souvent la majorité du parc d'hébergement et elles représentent donc un levier majeur dans l'économie. Cœur de Chartreuse compte 7000 lits en résidences secondaires hors meublés touristiques, l'enjeu est donc fort pour contribuer à performer sur les retombées économiques locales.

Un des objectifs de cette OAP est de remettre sur le marché une partie des lits en résidences secondaires aujourd'hui pas ou peu exploités. L'objectif chiffré est de remettre sur le marché 500 lits de résidences secondaires sur un objectif de rénovation / remise sur le marché et création de 3000 lits. Cette mesure pourrait également permettre le retour de quelques résidences secondaires en résidences principales au bénéfice des jeunes cherchant à rester sur la commune. Enfin, elle a également comme effet d'augmenter les recettes communales. Considérant ces différents effets, le conseil municipal a décidé d'instaurer une majoration de 50% de la part communale de cette taxe.

ESPACE MULTI ACTIVITÉS : LES EXPERTISES SONT TOUJOURS EN COURS

Cela fait maintenant quatre ans que l'EMA est fermé et beaucoup d'entre vous s'interrogent sur le délai de réouverture.

Pour rappel le gymnase est fermé pour cause de défaut de solidité de l'ouvrage constaté par la déformation de certains éléments de la charpente.

Durant ces quatre années, il a fallu mettre en sécurité l'ouvrage par l'installation de tours d'étalement. Ensuite, les entreprises qui sont intervenues pour la construction ont été contactées pour une phase de recours amiable et une recherche d'éventuelles mises en cause. Ces mêmes entreprises ont déclaré un sinistre à leurs assurances qui ont missionné chacune un expert pour évaluer les causes des déformations. En juin dernier, l'un des assureurs a accepté de prendre en charge les études de solidité de l'ouvrage ainsi que celle d'une proposition de réparation.

Pour la suite du calendrier prévisionnel des actions, l'ensemble des études seront partagées entre les experts fin janvier 2024. Puis, une réunion de partage des responsabilités aura lieu fin mars 2024. À l'issue de ces échanges, si la phase amiable aboutit, le processus de réparation de l'EMA sera engagé avec une réouverture au plus tôt en septembre 2025.

LE PLAN NATIONAL LOUP



Le loup (*Canis lupus*) est une espèce protégée au titre de la convention de Berne (1979). À la sortie de l'hiver 2022-2023, l'estimation du nombre d'individus est de 1104 (intervalle de confiance : entre 1000 et 1210), présents dans un peu plus de 50 départements.

La Savoie est le 3ème département le plus prédaté par le loup au niveau national après les Alpes de Haute-Provence et les Alpes Maritimes. En 2022, 545 signalements d'attaques sur animaux d'élevage ont eu lieu en Savoie pour 1429 victimes, dont 8 % de bovins.

Des dérogations à la protection de l'espèce sont prévues par les textes pour prévenir les dommages importants aux troupeaux domestiques, à la double condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que les opérations ne nuisent pas à l'état de conservation de la population de loups.

Le loup colonise de nouveaux territoires afin de créer sa propre meute. Une zone de présence permanente « meute », c'est-à-dire dans laquelle il y a de la reproduction, a été identifiée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur le secteur « Chartreuse ».

Ce phénomène de dispersion amène parfois le loup à se retrouver proche des zones habitées par l'homme. De plus, le gibier descend dans les vallées en hiver afin de pouvoir y trouver refuge, ce qui peut obliger le canidé à le suivre pour se nourrir.

Le maire de la commune a alors le rôle de recueillir les indices et de vérifier les témoignages des citoyens. Il doit ensuite avertir la DDT ou l'OFB. Après validation par le réseau Loup-Lynx (OFB), le maire communique ces informations à ses administrés.

Fabienne BUCCIO, préfète coordonnatrice du plan national loup et activités d'élevage, a réuni ce lundi 18 septembre 2023, les membres du groupe national loup (organisations professionnelles agricoles, fédération nationale des bergers, mutualité sociale agricole, élus, organismes cynégétiques, associations de protection de la nature, espaces protégés) pour présenter le plan national d'actions (PNA) 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2024, à l'issue de la phase de consultation de cet automne.

En prenant appui sur une confiance renforcée entre les différents acteurs, ce nouveau PNA permettra de garantir à la fois un bon état écologique de la population de loups, conformément aux engagements internationaux et européens de la France (convention de Berne et directive habitat) et de préserver les activités d'élevage extensif et de pastoralisme, essentielles à la réussite de la planification écologique, soumis aux défis de la prédation lupine (55 départements sont concernés).

PETIT CATALOGUE DE LA MOBILITÉ DANS LES ENTREMONTS

- La ligne de car pour se déplacer entre Saint Pierre d'Entremont et Chambéry (en cours d'expérimentation)

ST-PIERRE-D'ENTREMONT S04 ▶ CHAMBÉRY N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous					CHAMBÉRY S04 ▶ ST-PIERRE-D'ENTREMONT N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous					
	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam ①		Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam ①	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam ①	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam	Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Office de Tourisme	06:30	07:30	13:30	17:00	CHAMBÉRY Gare routière	08.45	10.45	12.30	17.20	18.20
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Place René Cassin	06:32	07:32	13:32	17:02	MONTAGNOLE Salle des fêtes	09.05	11.05	12.50	17.40	18.40
ENTREMONT-LE-VIEUX Salles des Fêtes	06:40	07:40	13:40	17:10	MONTAGNOLE Café Carret	09.10	11.10	12.55	17.45	18.45
ENTREMONT-LE-VIEUX La Coche	06:45	07:45	13:45	17:15	APREMONT Col du Granier	09.25	11.25	13.10	18.00	19.00
APREMONT Col du Granier	06:50	07:50	13:50	17:20	ENTREMONT-LE-VIEUX La Coche	09.30	11.30	13.15	18.05	19.05
MONTAGNOLE Café Carret	07:05	08:05	14:05	17:35	ENTREMONT-LE-VIEUX Salles des Fêtes	09.35	11.35	13.20	18.10	19.10
MONTAGNOLE Salle des fêtes	07:10	08:10	14:10	17:40	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Place René Cassin	09.43	11.43	13.28	18.18	19.18
CHAMBÉRY Gare routière	07:30	08:30	14:30	18:00	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT Office de Tourisme	09.45	11.45	13.30	18.20	19.20

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

TARIFS

Aller simple	3,00€
Aller simple moins de 26 ans	1,50€
Carnet 10 trajets	23,00€
Carnet 10 trajets moins de 26 ans	11,50€
Abonnement mensuel	45,00€
Abonnement mensuel moins de 26 ans	22,50€
Abonnement mensuel combiné Synchro Bus	55,00€

- Le groupe de covoiturage créé par les habitants de la vallée (direction Chambéry, Pontcharra et Voiron) avec l'application Signal.

- 1 Je télécharge l'application de la messagerie sécurisée : SIGNAL  <https://signal.org/fr/>
Fonctionne sur application mobile et sur ordinateur
- 2 Je consulte l'interface qui centralise tous les groupes trajets et explique le système de partage de frais
- 3 J'intègre les groupes trajets qui me conviennent
- 4 J'envoie un message lorsque je cherche à covoiturer ou si j'ai des places disponibles

<https://tinyurl.com/CovoiturageEntremonts>

Je pars d'Entremont-le-Vieux

Entremont-le-Vieux → Chambéry
Entremont-le-Vieux → La Bièvre et Lac → Ales les Bains
Entremont-le-Vieux → Chapareuil → Pontcharra
Entremont-le-Vieux → Grenoble

SP - ELV - Pontcharra

SAPEL DES REZOU POUCES - Covoiturage sécurisé et respectueux de l'environnement. Le service est gratuit et ouvert à tous. Les trajets sont réservés aux habitants de la vallée.

- Rezo pouce



LE TRI DES BIODÉCHETS

UNE NOUVELLE OBLIGATION, DE NOMBREUSES SOLUTIONS !

A compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et tous les particuliers.

En pratique, cela signifie qu'il faudra « sortir » des ordures ménagères l'ensemble des déchets verts et des déchets alimentaires. Tontes, feuilles mortes, tailles d'arbustes, épluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas...etc seront à trier et composter.

Les biodéchets représentent le tiers de nos déchets, les trier permet de diminuer drastiquement la quantité de déchets à collecter, transporter et incinérer sur le site de traitement du syndicat Savoie Déchets à Chambéry.

Par ailleurs, une fois décomposés, les biodéchets se transforment en terreau utilisable au jardin, engrais organique qui améliore efficacement la qualité des sols !

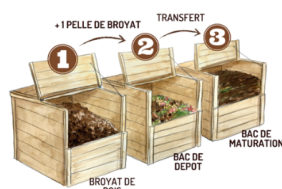
A l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, plusieurs solutions s'offrent à vous en réponse à cette nouvelle réglementation :

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Mise à disposition des personnes qui le souhaitent des composteurs en bois de 400 ou 600 L, aux tarifs respectifs de 25 ou 30 €

COMPOSTAGE COLLECTIF



Accompagnement et financement de l'installation de sites de compostage collectifs, en pied d'immeuble, au niveau d'un quartier, d'une entreprise, d'une école, d'un camping ...

LOMBRICOMPOSTAGE



Il est également possible de composter au sein de son appartement, grâce aux lombricomposteurs proposés par la collectivité. Tarif : 30 €.

Vous souhaitez composter ? Vous avez une idée d'emplacement pour un site de compostage collectif ? Nous vous invitons à contacter le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 04 76 66 65 24 ou à prevention-dechets@cc-coeurdechartreuse.com



LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable

La France s'est fixée l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui lui impose de sortir progressivement de sa dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon). Même en mobilisant l'ensemble des leviers de sobriété, cette évolution du secteur énergétique entraînera la hausse de la consommation d'électricité qu'il convient de produire, massivement, par des sources renouvelables ou peu émissives.

Les évolutions actuellement observées ne sont pas alignées sur la trajectoire permettant d'atteindre l'ambition nationale, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, seule option possible pour couvrir la demande énergétique sur le court terme.

En vue de respecter ses engagements internationaux, la loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, a été promulguée le 10 mars 2023. L'une des principales dispositions de cette loi mobilise les communes. Elles doivent, en effet, recenser sur leur territoire, les secteurs sur lesquels la commune a d'ores et déjà connaissance de la volonté d'un porteur de projet - public ou privé – de développer un équipement, ou vers lequel elle souhaite orienter prioritairement

les installations de production d'énergies renouvelables. Ces secteurs sont appelés « zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables » (ZAE nR). La cartographie communale devra être portée à la connaissance du référent préfectoral après concertation ou information du public et délibération du conseil municipal.



À titre d'exemple à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe un objectif de 6500 MWc (méga watts crête) de puissance installée en 2030. Rapporté à la Savoie, cet objectif est de 439 MWc, à répartir entre les filières de photovoltaïque au sol, en toiture ou en ombrières de parking, en 2030 soit environ 200 hectares de panneaux photovoltaïques. D'autres filières comme la méthanisation, l'hydroélectricité, l'éolien, la géothermie ou la biomasse peuvent être développées au titre des énergies renouvelables.

Une présentation de la loi et de ses obligations pour les communes a été faite en bureau des maires à la communauté de communes. Une stratégie commune va être déployée pour que les réponses apportées soient coordonnées et cohérentes. Vous en serez informés.

DU COTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



- **Recrutements** : comme dans de nombreuses structures privées ou publiques le recrutement de personnels est difficile. La communauté de communes s'est ainsi trouvée en difficulté avec des postes vacants sur une longue période.

La situation s'est améliorée par le recrutement de plusieurs agents (service déchets, urbanisme, économie). Nous leur souhaitons la bienvenue.



- **Compétence eau et assainissement** : la loi NOTRE de 2015 prévoyait un transfert de la compétence eau et assainissement des communes aux intercommunalités au 1er janvier 2020. La loi Ferrand de 2018 est venue assouplir cette première en donnant la possibilité aux élus de différer cette prise de compétence au plus tard au 1er janvier 2026. Localement, les élus avaient saisi cette opportunité alors qu'ils étaient en train de définir le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Aujourd'hui, le « chantier » du transfert est lancé, les maires et les adjoints en charge de l'eau se réuniront régulièrement pour réfléchir et anticiper cette prise de compétence avec l'appui d'un groupement de bureaux d'études techniques et juridiques.



- **Urbanisme/ aménagement** : dans le cadre du PLUi chaque commune a sur son périmètre des secteurs d'OAP - zone d'Orientation et d'Aménagement Programmé - où des objectifs sont définis en termes d'aménagement et de typologie. Sur notre commune nous avons un secteur d'OAP à Épernay, à l'arrière de la mairie, et un au Plan Martin avec une vocation habitat. Dans ces zones seule une programmation d'ensemble permet la réalisation des aménagements. Aussi, il est nécessaire que tous les propriétaires s'entendent ou vendent à un promoteur ou à la mairie qui pourra envisager un projet répondant aux objectifs. La commune s'est déjà rendue propriétaire d'une partie des terrains à Épernay pour, à terme, mettre en œuvre cette OAP. Une OAP thématique se trouve à la station du Granier avec une vocation tourisme. La commune a candidaté à un appel à projets permettant de financer en partie l'ingénierie nécessaire à sa mise en œuvre. Le résultat devrait intervenir avant la fin de l'année. Si l'étude est ainsi rendue possible nous vous associerons à la définition du projet.



• **Zéro artificialisation nette ou ZAN** : peut-être en avez-vous entendu parler à la suite de l'intervention du président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ? Le ZAN est apparu en 2018 dans le cadre du plan biodiversité comme objectif inédit et ambitieux visant à lutter contre l'artificialisation croissante des terres naturelles, agricoles et forestières. Le concept est relativement simple : limiter et réduire au maximum la consommation d'espace à des fins d'urbanisation, et compenser l'artificialisation des terres qui ne peut être évitée, par des surfaces équivalentes d'espaces agro-naturels ; ceci afin d'atteindre un équilibre numéraire nul en terme d'artificialisation des sols.

La prise de conscience concernant l'impact de l'artificialisation des sols apparaît lors de la conférence sur l'environnement de Rio, en 1992. Le phénomène d'artificialisation s'est fortement accéléré en France ces dernières décennies. D'après un rapport du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) de 2018, il atteint 180 ha/jour. Il est de plus en plus corrélé au seul indicateur démographique de la hausse de population sachant que depuis 1981, la population a augmenté de 19 % alors que l'artificialisation, elle, a progressé de 70 %. La communauté de communes doit prendre en compte ces attendus dans ses actions et notamment dans le PLUi.

LA FÊTE DES ARTISANS ET PAYSANS

Le 27 août dernier, les habitants des Entremonts ont eu le plaisir de revivre, dans le village, la fête des artisans et des paysans. Cette dernière n'avait pas eu lieu depuis 2019, du fait du Covid et de ses conséquences.



L'AADEC, qui jusqu'à lors portait cette manifestation, a décidé de ne plus s'investir dans son organisation.

Cependant le désir de faire revivre cet évènement fut exprimé par de nombreux individus et structures communes : l'association des artisans, paysans et créateurs, la coopérative laitière, la SICA du Granier, l'office du tourisme et bien sûr la commune d'Entremont-le-Vieux.

Après plusieurs réunions, la décision de reprendre le flambeau fut actée avec l'office de tourisme des Entremonts comme coordinateur. La météo, ce week-end-là, a bien failli remettre en cause ce nouvel élan, mais en dépit des conditions climatiques, le maintien de la fête a été décidé, malgré les 29 exposants – sur une soixantaine - qui ont préféré annuler leur venue toujours du fait de la météo.

Côté animation, nous avons retrouvé avec plaisir « les classiques » : la fabrication du fromage par la coopérative, le lancer de bottes de foin suivi de la traversée du village par quelques vaches, la tonte des moutons en direct... Une exposition de matériel agricole récent a intéressé de nombreux visiteurs.

Côté artisans chacun a pu apprécier le savoir-faire des tourneurs sur bois, des fabricants traditionnels de panier et des boulangers. Et bien sûr la fabrication et vente de matafans gérées cette année par les aînés et les parents d'élèves de l'école d'Entremont-le-Vieux. Cette cohabitation a été très appréciée.

Enfin, les pompiers ont captivé enfants et adultes lors d'une démonstration d'extinction d'un feu domestique en toute sécurité ou de la pratique d'un massage cardiaque ...

Grâce à tous ces intervenants, la journée fort réussie encourage les acteurs à renouveler l'aventure. L'organisation dans les années à venir ne pourra être qu'améliorée au regard de cette expérience.

Encore un grand merci à toutes les associations et bénévoles qui se sont impliqués dans ce renouveau. Rendez-vous le 25 août 2024.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LE MARCHÉ DE NOËL DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Le groupement des paysans, artisans et créateurs de Chartreuse, l'AADEC et le sou de l'école de Saint-Pierre d'Entremont organisent leur marché de Noël Samedi 16 décembre de 11h à 17h, sur la place de l'office de tourisme.

Marché de créateurs locaux, buvette (vin chaud, chocolat...), vente de diots à la chaudière et animations festives seront au programme de cette journée festive et conviviale dans l'esprit de Noël !

AGENDA



Samedi 13 janvier 2024

Vœux de la municipalité à 19h au musée de l'ours des cavernes

Dimanche 28 janvier 2024

Passé montagne au départ d'Entremont-le-Vieux

Samedi 3 février 2024

Repas moules frites de l'association des parents d'élèves d'Entremont-le-Vieux à la salle polyvalente

Samedi 8 juin 2024

Les 80 ans du maquis de Chartreuse

Dimanche 30 juin 2024

Grand-Duc : les parcours se feront entre Entremont-le-Vieux et St-Pierre d'Entremont

Dimanche 25 août 2024

Fête des paysans et artisans

ETAT CIVIL

CARNET ROSE

Timéo PELE-RIZZON, fils de Céline RIZZON et Loïc PELE, né le 5 juillet 2023 (Les Pomels)

Dammarie et Bérénice WALTER, filles de Raphaëlle ABEILLE et Paul WALTER, nées le 1er août 2023 (Épernay)

Alba COSTE-BARBIERE, fille de Coralie BARBIERE et Stéphane COSTE, née le 18 août 2023 (La Grennery)

Billie-Léonie ROBERT, fille de Julia TANG et Patrick ROBERT, née le 24 septembre 2023 (Les Perrets)

Florentin MONTPIED, fils de Pauline MONTPIED et Géry VIDICAN, né le 8 octobre 2023 (Les Branczaz)

MARIAGE

Émilie CAUCHETEUX et Laurent LEVROT, mariés le 12 août 2023 (Le Grand Carroz)

Justine CARTANNAZ et Jean-Loup BAFFERT, mariés le 19 août 2023 (St-Pierre d'Entremont)

DÉCÈS

Marie-Thérèse GIRARD-CUSIN, née FRANCILLARD le 19/06/1932 et décédée le 15/07/2023 (Les Girouds)

Olga CURNIER, née le 14/05/1975 et décédée le 30/09/2023 (Le Désert)

Vous pouvez vous abonner au bulletin municipal pour le recevoir dans votre boîte mail en avant-première et en couleur. Il suffit d'en faire la demande en écrivant à : communication.entremont@gmail.com



Mairie d'Entremont-le-Vieux

Le Bourg
73670 Entremont-le-Vieux

Téléphone : 04.79.65.82.48
Messagerie : mairie@entremont-le-vieux.com
Site internet : www.entremont-le-vieux.com

ENTREMONT-LE-VIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME...

est édité et imprimé par la mairie d'Entremont-le-Vieux
Retrouvez ce bulletin en couleur sur notre site www.entremont-le-vieux.com

Directrice de la publication : Anne LENFANT

Responsable de la publication : Laura CURIALLET

Comité de rédaction : cellule communication

Tirage : 400 exemplaires